Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_086-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_086

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Environnement

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	58

Objet de la délibération:
Animation Natura 2000 - Demande de subventions

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Christine NICCOLETTI, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard CHILINI

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_086-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'investit depuis 2009 dans la démarche Natura 2000 de 3 sites de la Dracénie : « Plaine de Vergelin – Fontigon, gorges de Chateaudouble, bois des Clappes », « Colle du Rouet » et « Forêt de Palayson bois du Rouet ».

Elle a tout d'abord réalisé les documents d'objectifs puis ensuite porté la première phase d'animation se terminant début 2017.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est portée candidate auprès des comités de pilotage (COPIL) qui se sont tenus le 2 février 2017 pour continuer l'animation de ces 3 sites. Les COPIL ont validé la candidature de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour une nouvelle phase d'animation de 3 ans assurée par un agent communautaire, chargé de mission Natura 2000.

Pour financer cette période d'animation, la Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaite répondre à l'appel à projet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'animation des sites Natura 2000 avant le 15 juin 2017, prévu à cet effet dans le Plan de Développement Rural FEADER.
Le coût notamment du poste d'animateur pour les 3 sites est assuré à 100%, par l'État (47%) et l'Europe (53%) selon le plan de financement suivant :

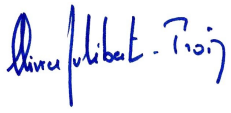
	Site « Plaine de Vergelin - Fontigon, Gorges de Chateaudouble, Bois des Clappes »	Sites « Colle du Rouet » et « Forêt de Palayson, Bois du Rouet »
Prestations de services	8 628 €	11 748 €
Dépenses de rémunération	60 000 €	60 000 €
Frais de déplacement	4 089 €	5 139 €
Formations	1 800 €	1 800 €
TOTAL	**74 517 €**	**78 687 €**

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Espace naturels, forêt et prévention des risques réunie le 16 septembre 2016, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs potentiels et signer les deux conventions cadre relatives aux sites Natura 2000 concernées ainsi que tout documents s'y rapportant.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.